



**ARRETE N°223-2022**  
**DECISION D'AUTORISATION DE SUBVENTION**

**Objet** : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de l'acquisition de matériel scénique pour la salle des fêtes pour 2 452.00 € HT.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;*

*Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée au Maire en date du 23/06/2020 ;*

*Le Maire de Villeneuve-lès-Bouloc ;*

**DECIDE**

**Article 1** : De demander une subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour le financement de l'acquisition de matériel scénique pour la salle des fêtes pour 2 452.00 € HT.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au comptable de la collectivité.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc, Le 06/12/2022

Le Maire, André GALLINARO

